



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier/11,rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité
parlementaire
222 Queen Street / 222, rue Queen
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet DDQ-Îlot 2-Concours d'architecture Demande de qualification - Îlot 2 - Concours d'architecture	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP771-200660/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EP771-200660	Date 2020-12-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PPS-007-28035	
File No. - N° de dossier 007pps.EP771-200660	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-02-16 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Cory D.	Buyer Id - Id de l'acheteur 007pps
Telephone No. - N° de téléphone (613) 990-3941 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 990-4447
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Îlot 2 Ottawa, ON	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 est proposée pour publier les questions et les réponses reçues jusqu'à présent.

Question #001

En lien avec l'article 152 de la DDQ du concours de la Cité Parlementaire, est-ce que vous pouvez clarifier «l'éligibilité à un permis d'exercice délivré par l'OAA» et les démarches que nous devons entreprendre dans le cadre de la première étape du concours, soit la préparation de notre candidature ?

Est-ce qu'un des membres doit déjà être enregistré à l'OAA ou est-ce que l'obtention d'un permis d'exercice peut se faire suite à la sélection comme l'une des 12 équipes, ou ultimement suite à l'identification comme lauréat ?

Réponse #001

Veuillez lire attentivement l'article 152, vous référer à la section 23 et/ou 24 de la loi sur les architectes RSO 1990 (lien internet fourni, documents disponibles en anglais seulement) et, pour plus de certitude, vous référer à l'OAA.

Les documents de l'OAA "[Lignes directrices pour remplir une demande de certificat de pratique - Section 23](#) et ; [Lignes directrices pour remplir une demande d'exercice temporaire - section 24 de la Loi sur les architectes](#) , page 2 (les deux documents), fournit la note suivante :

« IMPORTANT

Pour pouvoir fournir tout service d'architecture dans la province de l'Ontario, la personne qui fournit ces services **DOIT** être titulaire d'un permis d'exercice délivré par l'Ordre des architectes de l'Ontario (OAA) et la personne ou l'entité **DOIT** également être titulaire d'un certificat de pratique délivré par l'OAA. Toutefois, un propriétaire unique titulaire d'une licence temporaire n'est pas tenu d'être titulaire d'un certificat de pratique.

Comme alternative au processus d'autorisation complète en tant qu'architecte et de délivrance d'un certificat de pratique, ou dans le cas d'un architecte qui est autorisé dans une juridiction qui n'a pas de réciprocité avec l'OAA, le processus de permis d'exercice temporaire et de certificat de pratique en vertu de la section 23 de la loi sur les architectes est disponible dans le but de fournir des services d'architecture sur un projet spécifique. Cette option nécessite la collaboration avec un membre en règle de l'OAA/détenteur d'un certificat de pratique émis par l'OAA.

Lorsqu'un architecte titulaire d'une licence en dehors de l'Ontario est approché par un client pour fournir des services d'architecture en Ontario, et qu'il envisage de le faire, il est obligatoire de respecter la législation régissant la pratique de l'architecture en Ontario. Il incombe à l'architecte titulaire d'une licence de contacter l'OAA pour obtenir les informations pertinentes et se conformer pleinement aux exigences.

Avant l'attribution d'une commission, lorsque seules des entrevues ou des demandes de propositions sont en cours, il est conseillé aux personnes ou entités d'informer l'OAA par écrit qu'elles sont envisagées pour une commission dans la province et qu'elles se conformeront aux exigences relatives à l'octroi de la licence dès l'obtention de la commission. Ce faisant, elles évitent toute perception potentielle d'infraction à la loi sur les architectes en se présentant comme exerçant l'architecture sans permis ni certificat de pratique en Ontario. »

Pour plus de certitude, dans le cas des cabinets d'architectes étrangers qui cherchent une alternative à la licence complète et obtention d'un certificat de pratique, Canada s'attend à ce que vous contactiez l'OAA par écrit et que vous fournissiez un avis de votre participation à cette DDQ comme candidat, indiquant votre intention de vous conformer aux exigences de la licence si votre cabinet était sélectionné pour

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP771-200660/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20200660

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
EP771-200660.007PPS

Buyer ID - Id de l'acheteur
007PPS
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

signer un contrat, cosigné par un membre collaborateur de l'OAA/titulaire d'un certificat de pratique, ce dernier en tant que membre de l'équipe du répondant.